

Nombre de conseillers		DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 MARS 2023	
En exercice	35	Date de la convocation	03 mars 2023
Quorum	24	Secrétaire de séance	Valérie CALAMIA
Présents	30	N° de la délibération	11.CA 2023-03-15
Représentés	3	Objet	Bilan 2022 des commissions d'attribution des logements et du Conseil de Concertation Locative (CCL)
Votants	33		
Le 15 mars 2023 à 14H00, les membres du Conseil d'administration se sont réunis au siège de GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION à Vannes, suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente.			

Participants (30) : Mme Hortense LE PAPE, Mme Marie-Hélène HERRY, Mme Soizic PERRAULT, M. Marc BOUTRUCHE, M. Michel TOULMINET, M. David ROBO, Mme Annaïck HUCHET (en visioconférence), Mme Christine LE STRAT (en visioconférence), Mme Marie-Françoise CERREZ, Mme Marie-Jo LE BRETON, Mme Marie-Thérèse CABON, Mme Martine LOHEZIC, Mme Myrienne COCHE, M. André KERVEADOU, M. Nicolas JAGOUDET, M. Pascal BARRET, M. Philippe LE RAY, M. Pierre GUEGAN, M. Jean-Noël TEXIER, M. Yves GICQUELLO (vote à compter de la délibération n°5), Mme Denise LAUSEIG, Mme Yolande HANVIC, Mme Lorette DRIN, Mme Marie-José LE CADRE, M. Donatien TRECANT, Mme Huguette LE CAHEREC, M. Christophe CLOEREC, Mme Hélène LE GAL, M. Jérôme CABIOCH, M. Romain HENRY

Excusés ayant donné pouvoir (3) : M. Fabrice LOHER (pouvoir à M. TOULMINET), Mme Morgane LE ROUX (pouvoir à M. BARRET), M. Christian SEBILLE (pouvoir à Mme LE PAPE)

Excusés (2) : Mme Anne BASTIEN (vote à compter de la délibération n°13)
M. Gilles CARRERIC (en visioconférence) (ne vote plus à compter de la délibération n°11)

Comme chaque année, le bilan des Commissions d'Attribution de Logements, ainsi que le bilan des Conseils de Concertation Locative de l'année précédente, sont présentés en Conseil d'Administration.

Pour l'année 2022, préalable à la fusion, vous trouverez ci-joint, les bilans respectifs de BRETAGNE SUD HABITAT, LORIENT HABITAT et VANNES GOLFE HABITAT.

1 – BILAN 2022 DES COMMISSIONS D'ATTRIBUTION DE LOGEMENT

Les commissions d'attribution des logements (CAL) ont pour mission d'attribuer nominativement chaque logement.

Dans un contexte de tension du marché locatif sur de nombreux territoires morbihannais, le rôle d'amortisseur social joué par nos commissions prend toute sa dimension.

Le rôle de la CAL a évolué au fil du temps : elle a aujourd'hui pour mission principale de vérifier l'adéquation entre le profil des ménages proposés, qui sont plus souvent en situation économique et sociale précaire, et les caractéristiques du logement à attribuer, de prendre en compte l'objectif de mixité sociale en fonction de la localisation du logement et de prioriser parmi trois candidats le cas échéant.

Le diaporama annexé présente un bilan exhaustif de ces instances, portant sur les points suivants :

- la demande locative sociale au 31/12/2022,
- les Commissions d'attribution de logement qui se sont tenues en 2022,
- les entrants en 2022,
- les sortants en 2022.

2 – BILAN 2022 DES CONSEILS DE CONCERTATION LOCATIVE

Obligatoires depuis la loi SRU du 12 janvier 2000, la tenue d'un Conseil de Concertation Locative permet la consultation des locataires sur :

- les différents aspects de la gestion des immeubles,
- les projets d'amélioration, de construction ou de démolition,
- toute mesure touchant au cadre de vie.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, prend acte des bilans des CAL et des CCL pour l'année 2022.

